

Nogaro – Prévention et réduction des déchets ménagers

Ce qu'il faut absolument savoir



Nogaro – Prévention et réduction des déchets ménagers

Trigone, chargé du traitement des déchets et le Sictom Ouest (basé à Nogaro), chargé de leur collecte, visent à prévenir la production des déchets et, en même temps, à réduire ceux-ci. C'est la conséquence de plusieurs lois, dont la dernière en date, la loi de transition énergétique du 17 août 2015. Cet article utilise les données de ces organismes, ainsi que ceux de l'Ademe (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie)

Tout le monde constate que les déchets ménagers augmentent de poids et de volume dans nos poubelles. Pour le Gers, les derniers chiffres disponibles par habitant sont de :

234,8 kg d'ordures ménagères,

91,2 kg de collecte sélective,

167,6 kg déposés en déchetterie.

Soit 493,6 kg/ habitant. Cela sans compter les gravats.

Pour qu'il y ait moins de déchets, deux démarches sont donc préconisées : la prévention et la réduction. La loi précitée engage la France à réduire son volume de déchets de 10 % d'ici 2020, par rapport aux chiffres de 2010.

Pour réduire le volume des déchets, il faut commencer par passer d'une économie « linéaire » (produire – consommer – jeter les déchets) à une économie circulaire (produire – consommer – réemployer le maximum possible de déchets).

Conseils pour la prévention des déchets

Les conseils qui suivent sont surtout des règles de bon sens :

ne pas acheter trop pour ne pas avoir à jeter le surplus,

ne plus utiliser de gobelets et d'assiettes jetables non-compostables (ils seront interdits à compter du 01.01.2020),

poser un autocollant « stop pub » sur sa boîte aux lettres,

ne pas utiliser de sacs à usage unique (plastique et papier) non-compostables,

boire de l'eau du robinet,

acheter des produits avec peu d'emballages et/ou en gros volume (au lieu de parts individuelles)

privilégier les produits en vrac (apporter ses propres récipients et sacs),

développer la consigne des bouteilles en verre,

acheter des couches lavables,

réduire le gaspillage alimentaire (31 kg /habitant et par an), tant chez les particuliers que dans la restauration collective,

réemployer les textiles et les chaussures (il y a des associations spécialisées)

réemployer les meubles ménagers et les appareils électroménagers (réparer),

composter les biodéchets,

imprimer moins de papier.

Bonnes pratiques pour le tri sélectif

Un petit rappel pour éviter les hésitations et les erreurs :

dans les caisses/poubelles jaunes, déposer les déchets en vrac, jamais dans un sac,

déposer tous emballages en plastique, en carton imprimé, en métal (canettes etc.),

ne pas emboîter les déchets les uns dans les autres (papier et plastique par exemple),

ne pas laver les emballages, mais les vider,

ne pas déposer d'objets en plastique qui ne sont pas des contenants, ni ampoules électriques, ni néons, ni produits dangereux (1), ni piles électriques, ni accumulateurs, ni ordures ménagères, ni mouchoirs en papier, ni boîtes à pizza, ni couches, ni objets en verre (1).

Les erreurs de tri les plus courantes

Tous les mois, le centre de tri de Trigone à Auch (où aboutit le contenu des poubelles jaunes) analyse un échantillon de 50 kg de déchets : 16 % de cette masse correspond à des erreurs de tri que le Sictom doit payer (donc reporter sur la taxe d'enlèvement des ordures ménagères) Ces 16 % contiennent surtout des vêtements, des chaussures et du tri enfermé dans des sacs poubelles ou des sacs transparents. Ils sont retransportés vers les centres d'enfouissement..

Questions-réponses sur le tri sélectif

Doit-on enlever les bouchons sur les bouteilles ? Non, pour qu'ils soient recyclés, ils doivent être vissés sur les bouteilles,

Pourquoi les sacs ne sont-ils pas ouverts au centre de tri ? Les agents du centre de tri traitent une tonne à l'heure sur une chaîne, ils n'ont pas le temps d'ouvrir les sacs,

Faut-il laver les emballages avant de les mettre dans la poubelle jaune ? Non, il suffit de bien les vider,

Peut-on mettre dans la poubelle jaune les enveloppes qui ont une fenêtre en plastique ? Oui, tous les papiers propres et secs sont recyclés (enveloppes, magazines, journaux, livres, papier etc.) ; ne sont pas recyclables : les papiers souillés ou en contact avec des aliments, le papier de boucherie, le papier photo, le papier peint) ; les mouchoirs et serviettes en papier sont impropres au recyclage, de même que les cartons de pizza, mais peuvent être compostés,

Peut-on recycler les capsules Nespresso ? Oui, Nespresso propose des sacs de précollecte avec la livraison des commandes et on peut les mettre dans la poubelle jaune.

Le point vert sur un emballage signifie-t-il qu'il est recyclable ? Non, il indique que l'entreprise qui l'a vendu participe à la collecte, au tri et au recyclage des emballages.

(1) C'est dangereux pour les agents, qui trient à la main et ces produits ont une filière de tri spécifique en déchetterie.

Votre geste de tri est un **GRAND geste**



emballages en plastique

emballages en carton et papiers, journaux, magazines

emballages métalliques

Infos +

Disposez vos emballages en vrac dans votre sac.

Pas besoin de laver les emballages, il suffit de bien les vider.

N'embriquez pas les emballages entre eux, ils ne pourront pas être séparés au centre de tri.

Toujours passer l'index les bouchons sur les bouteilles & flacons en plastique.

trigone
Eau de source
Système de traitement
Système Mixte du GERS

Un doute, une question ? Contactez-nous au 05 62 61 25 15 ou www.trigone-gers.fr

JE TRIE à la salle de bain



les emballages

le souillé

à jeter avec vos ordures ménagères

Mémento "salle-de-bain" - Document publié par le Sictom Ouest



Échantillonnage des arrivages au centre de tri d'Auch - Archives
Roland Houdaille

Des erreurs de tri à éviter



Infos +

Pour en savoir plus connectez vous sur le site www.trigone-gers.fr

Rubrique «Comment trier ses déchets?»

trigone
Eau de source
Système de traitement
Système Mixte du GERS
TEL : 05 62 61 25 15
contact@trigone-gers.fr

à déposer en déchetterie

- Appareils électriques
- Lampes et néons
- Restes alimentaires
- Ordures ménagères
- Objets en plastique
- Mouchoirs en papier
- Couches
- Jouets en plastique
- Produits dangereux
- Piles et accumulateurs
- Seringues et lancettes
- Pots de peinture
- Pots et bouteilles en verre

Mémento du tri sélectif publié par Trigone



Benne de séparation par secouage au centre de tri d'Auch - Archives Roland Houdaille



Chaîne de tri du tri sélectif au centre de tri d'Auch - Archives Roland Houdaille



Déchets compactés en partance pour une entreprise de valorisation - Archives Roland Houdaille